

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar -SAIDA-
NIF :098620019026427.



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'université de Saida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°41/U.S/2018 affichée en date du 23/10/2018 relative à l'acquisition de moyens et matériels pour la post-graduation à l'université de Saida.

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres et après évaluation des offres a retenu le soumissionnaire suivant :

Soumissionnaire retenu	N.I.F	Délai d'exécution	Montant (DA) en T.T.C	Note obtenue	Critère de choix
Chetti Ali	196814060012052	01 jour	6 631 870.00	98 pts	Seule offre conforme au cahier des charges

-Les soumissionnaires qui veulent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de l'université de Saida au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis d'attribution conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

-Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours devant la commission des marchés publics de la wilaya de Saida ,dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la publication de cet avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal ,la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Saida , le 27 NOV 2018

Le Recteur

